

Demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau
Relevage du câble sous-marin SEA-ME-WE3 dans les eaux territoriales des Hauts-de-France

COMMUNES DE AMBLETEUSE, AUDINGHEN, AUDRESSELLES, BERCK-SUR-MER, BOULOGNE-SUR-MER, BRAY-DUNES, CALAIS, CAMIERS, CONCHIL-LE-TEMPLE, CUCQ, DANNES, DUNKERQUE, EQUIHEN-PLAGE, ESCALLES, ETAPLES-SUR-MER, GHYVELDE, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRANDE-SYNTHÉ, GRAVELINES, GROFFLIERS, LEFFRINCKOUCKE, LE PORTEL, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, LOON PLAGE, MARCK, MARDYCK, MERLIMONT, NEUFCHATEL-HARDELLOT, OYE-PLAGE, SAINT-ETIENNE-AU-MONT, SANGATTE, TARDINGHEN, WABEN, WIMEREUX, WISSANT ET ZUYDCOOTE.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'environnement, une consultation du public est organisée du 24 août 2026 au 24 novembre 2026 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau présentée par la Société BELGACOM International Carrier Services France SAS, concernant le projet de relevage du câble sous-marin SEA-ME-WE3 dans les eaux territoriales des Hauts-de-France.

Cette consultation du public sera réalisée sur les communes de Groffliers, Waben, Conchil-le-temple, Berck-sur-mer, Merlimont, Cucq, Le Touquet-Paris-Plage, Etaples-sur-mer, Camiers, Dannes, Neufchatel-Hardelot, Saint-Etienne-au-Mont, Equihen-plage, Le Portel, Boulogne-sur-mer, Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte, Calais, Marck et Oye-plage pour le département du Pas-de-Calais, ainsi que Bray-Dunes, Zuydcoote, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Dunkerque, Grande-Synthe, Mardyck, Loon plage, Gravelines et Grand-Fort-Philippe pour le département du Nord.

Le dossier, qui comprend les informations environnementales, est consultable par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/relevage-cable-sous-marin-hautsdefrance>

Les avis recueillis par l'administration sur la demande ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis sont mis à la disposition du public sur ce site sans délai au fur et à mesure de leur émission. Les observations et les propositions du public sont accessibles sur ce site. Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors d'une réunion publique. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire à la demande du service instructeur.

Pendant cette période de consultation, le dossier de demande d'autorisation peut être consulté en préfecture du Pas-de-Calais – DCPAT - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement – section utilité publique – ou en Préfecture du Nord – DCPI - Bureau des Relations avec les Usagers.

Des informations peuvent être demandées à Justine Choynet, chargée d'études en environnement marin chez Créocéan (mandatée par la société BELGACOM International Carrier Services France SAS qui représente le consortium SEA-ME-WE3), joignable par téléphone au : 07.87.91.39.96. et par courriel : justine.choynet@creocean.fr

Le tribunal administratif a nommé M. Marc Leroy, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, ainsi que M. Jean-Paul Delvart en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de cette consultation du public.

Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique d'ouverture de la consultation le jeudi 27 août 2026 à 18h00 - salle des Droits de l'Homme - à l'Hôtel de ville de Berck-sur-Mer et une réunion publique de clôture de la consultation le mercredi 18 novembre 2026 à 18h00 au Pavillon des Maquettes du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPM) – 2502 route de l'écluse trystram à Dunkerque.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de :

- Berck-sur-mer - salle du Petit Cordier - le mardi 15 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 ;
- Bray-Dunes - bureau des permanences - le jeudi 22 octobre 2026 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 24 août au 24 novembre 2026 inclus, sur le site de la consultation, par courriel à l'adresse suivante : relevage-cable-sous-marin-hautsdefrance@mail.registre-numerique.fr et par courrier adressé à la mairie de Berck-sur-Mer à l'attention du commissaire-enquêteur (Place Claude Wilquin - 62600 Berck-sur-Mer).

Le commissaire enquêteur rendra public son rapport, assorti de ses conclusions motivées, sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision interpréfectorale et pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette consultation du public, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais statueront sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau, prise en application du Code de l'environnement.